



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial n°34 du 30 mars 2016

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n°34 du 30 mars 2016

DREAL

- Arrêté 2016/DREAL/N°SDR-16-01 du 30 mars 2016 de subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE 2016/DREAL / N° SDR-16-01

Objet : subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- VU l'arrêté ministériel du 11 février 2015 portant nomination de Mme Annick BONNEVILLE, ingénieure générale des mines, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté de la préfecture des Pays de la Loire n° 44-2016 du 18 mars 2016 donnant délégation de signature à Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement, la délégation de signature prévue aux articles 1, 2, 3, 4, 6 et 7 de l'arrêté du 18 mars 2016 susvisé est donnée à MM. Philippe VIROULAUD et Hervé LE PORS directeurs adjoints et à M. Gérard GARCIA chef de mission, adjoint à la directrice.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, de Philippe VIROULAUD, Hervé LE PORS et Gérard GARCIA, la délégation de signature prévue par l'article 1 de l'arrêté susvisé sera exercée par les chefs de services, adjoints aux chefs de services et responsables de mission suivants, dans le respect de leurs attributions :

- Mme Céline CARDIN
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Marc JAOUEN
- Mme Nathalie LAURENT
- M. Thibaut NOVARESE
- Mme Isabelle VALADE
- M. Thomas ZAMANSKY

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 2 du présent arrêté, la délégation de signature conférée dans ce même article sera exercée par les personnes suivantes dans le respect de leurs attributions :

- M. Eric BASTIN
- M. David COUZIN
- Mme Sylvie GUIMERA
- M. Arnaud HERVE
- M. Francis LAUZIN
- Mme Laure LETESSIER
- M. Pascal PROVOST
- M. Christian RINCE
- Mme Françoise SARRAZIN
- M. Didier VIVANT

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GARCIA, la délégation de signature prévue aux articles 2 et 3 du présent arrêté, est donnée à Mmes Patricia MOUTIER, Patricia NEBRA et MM. Michel BESSONNET et Didier VIVANT à l'effet de signer les décisions, les actes administratifs et les correspondances relatives aux matières suivantes dans le domaine des transports routiers :

- attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport et autorisations s'y substituant ;
- autorisations internationales de transport ;
- autorisations qui permettent d'exercer des activités de transport ou des activités associées au transport.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe VIROULAUD, Hervé LE PORS et Gérard GARCIA, la délégation, prévue à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, est donnée à Mme Kathy DELEPLANQUE.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe VIROULAUD, Hervé LE PORS et Gérard GARCIA, la délégation, prévue à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, est donnée à M. Marc JAOUEN.

Article 7 :

La délégation, prévue à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé, est subdéléguée de manière permanente, dans le cadre de leurs attributions, à :

- Mme Laurence AGULLO
- M. Jean-Paul BEZIE
- M. David COUZIN
- Mme Lorène DELAGNEAU
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Arnaud HERVE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Nathalie LAURENT
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Laure LETESSIER
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Christophe OSWALD
- M. Pascal PROVOST
- M. Christian RINCE
- Mme Françoise SARRAZIN
- Mme Isabelle VALADE
- M. Christophe VIVES
- M. Thomas ZAMANSKY

à effet de signer ou de valider les actes suivants :

- propositions d'affectations des autorisations d'engagement ;
- engagements ;
- pièces de liquidation y compris pièces justificatives et demandes d'acomptes ;
- bordereaux et titres de perception et de réduction.

Article 8 :

La délégation, prévue à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé pour ce qui concerne le BOP 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », est subdéléguée de manière permanente pour les actes de gestion de rémunération des agents concernant le périmètre régional du Pôle Support Intégré (PSI) de gestion administrative et financière des personnels à :

- Mme Marie-Christine MIGLIORINI, chef du pôle support intégré régional ;
- Mmes Virginie ALLIOUX, Claudie BAUDRY-GERAUT, Sylvie SERIEYS, M. Virgile BOUILLON agents chargés des fonctions de gestion administrative et paye au sein du PSI.

Article 9 :

La délégation de signature, prévue aux articles 4, 5 et 6 dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de service et de travaux de l'Etat et les bons de commandes s'y rattachant, est donnée à :

- M. Eric BASTIN
- Mme Céline CARDIN
- M. David COUZIN
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Arnaud HERVE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Marc JAOUEN
- Mme Nathalie LAURENT
- M. Francis LAUZIN
- Mme Laure LETESSIER
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Pascal PROVOST
- M. Christian RINCE
- Mme Françoise SARRAZIN
- Mme Isabelle VALADE
- M. Didier VIVANT
- M. Thomas ZAMANSKY

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum :

- 20 000 euros HT pour les marchés de fournitures ;
- 40 000 euros HT pour les marchés de prestations de service ;
- 60 000 euros HT pour les marchés de travaux ;
- 500 000 euros HT pour les marchés d'opérations routières.

Article 10 :

La délégation de signature, prévue aux articles 4, 5 et 6 dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à Stéphane LE MOING dans le respect de ses attributions et pour un montant maximum de 50 000 euros HT.

Article 11 :

La délégation de signature, prévue aux articles 4, 5 et 6 dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à :

- Mme Caroline BONDOIS
- Mme Lorène DELAGNEAU
- M. Bernard HERY
- M. Jean-Louis FAYOL
- Mme Emilie JAMBU
- Mme Séverine LONVAUD
- M. Christophe OSWALD
- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum de 4 000 euros HT.

Article 12 :

La délégation de signature, prévue aux articles 4, 5 et 6 dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et travaux de l'Etat du présent arrêté est donnée à :

- M. Yves AUDUSSEAU
- M. Christophe ENARD
- Mme Valérie FILIPIAK
- M. Jean-Pierre GAILLARD
- M. Gilles LEDOUX
- M. Laurent LERALLE
- M. Emmanuel PARISOT
- M. Michel ROSE

Dans le respect de leurs attributions et pour les achats de fournitures, de services et de travaux d'un montant maximal de 1 000 euros HT.

Article 13 :

Les délégations de signature, prévues aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer tous les actes dévolus à l'ordonnateur secondaire et au pouvoir adjudicateur concourant à la liquidation de la dépense, et notamment ceux prévus à l'article 97 du code des marchés publics et relevant du pouvoir adjudicateur, est attribuée à :

- Mme Laurence AGULLO
- M. Jean-Paul BEZIE
- Mme Lorène DELAGNEAU
- M. Stéphane LE MOING
- M. Christophe OSWALD
- Mme Isabelle VALADE
- M. Christophe VIVES

Article 14 :

La délégation de signature, prévue aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer tous les actes dévolus à l'ordonnateur secondaire concourant à la liquidation de la dépense, et notamment la constatation de service fait, est attribuée, dans le respect de leurs attributions, à :

- M. Eric BASTIN
- Mme Caroline BONDOIS
- M. David COUZIN
- M. Jean-Louis FAYOL
- Mme Sylvie GUIMERA
- Mme Emilie JAMBU
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Arnaud HERVE
- M. Bernard HERY
- M. Francis LAUZIN
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Laure LETESSIER
- Mme Séverine LONVAUD
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Edouard ONNO
- M. Vincent OTEKPO
- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH
- Mme Françoise SARRAZIN
- M. Didier VIVANT

Article 15 :

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie FILIPIAK, MM Jean-Pierre GAILLARD, Gilles LEDOUX, Laurent LERALLE, Michel ROSE, Emmanuel PARISOT, Yann DERRIEN à effet de signer les accusés de réception, au titre de l'autorité environnementale, des dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter des installations industrielles entrant dans le cadre de la note CAR du 20 décembre 2013.

Article 16 :

L'arrêté 2015/DREAL/ n° SDR-15-03 du 22 septembre 2015 est abrogé.

Article 17 :

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Nantes, le 30 MARS 2016

La directrice régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement,



Annick BONNEVILLE

